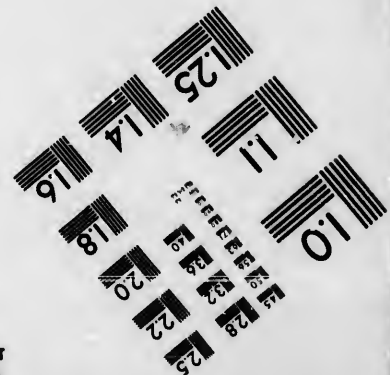
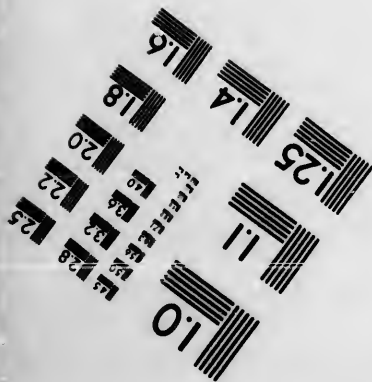
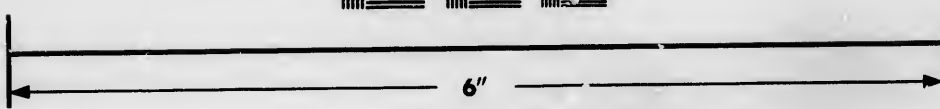
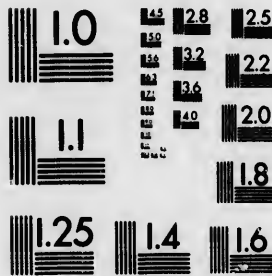


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1985**



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

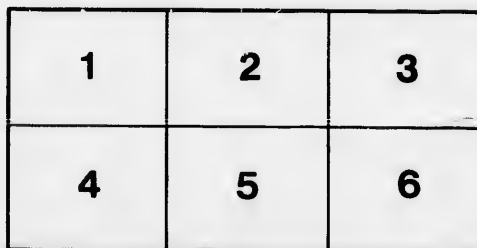
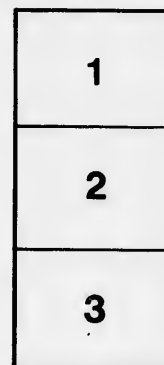
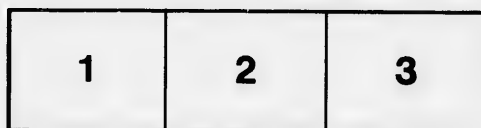
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ire  
détails  
es du  
modifier  
er une  
filmage

es

errata  
to

e pelure,  
on à

32X

855

5

PIEUSE ASSOCIATION

DE

L'IMMACULEE CONCEPTION

DE LA VIERGE MARIE,

DITE LA COURONNE D'OR.

*Benedicta sit Sancta et Immaculata Conceptio Sanctissimae  
Virginis Genitricis Dei Mariae.*

*Bénie soit la Sainte et Immaculée Conception de la Très-  
Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu.*



QUÉBEC:

Typographie d'Ang. COTÉ et Cie.

1855.

56



---

Avec la permission des Supérieurs.

---





PIEUSE ASSOCIATION  
DE L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA VIERGE MARIE,  
DITE LA COURONNE D'OR.

Benedicta ait Sancta et Immaculata Conceptio Sanctissimæ  
Virginis Genitricis Dei Mariæ.

*Bénié soit la Sainte et Immaculée Conception de la très-  
Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu. (\*)*

1. L'Association de l'Immaculée Conception,  
appelée aussi Couronne d'Or, fut érigée à Rome,  
dans l'église de Sainte Marie de la Paix, par  
N. S. P. le Pape Pie IX le 11 septembre, 1853.

2. Cette Association consiste dans l'union de  
trente-un Prêtres qui s'engagent à célébrer cha-  
cun une Messe par mois, à jour fixe, en l'hon-  
neur de la Mère de Dieu.

(\*) Chaque fois que l'on récite cette prière dévotement  
et avec un cœur contrit, on gagne 100 jours d'indulgence.  
Rescrit de Pie VI. 21 novembre 1793.



3. Les prêtres ainsi associés offrent en union avec les Anges et tous les Saints du Ciel et de la terre, la divine Hostie, à l'auguste Trinité, pour lui rendre grâces, au nom de cette glorieuse Vierge, de tous les dons excellents et extraordinaires qu'elle a miraculeusement reçus, et surtout du glorieux privilège de son Immaculée Conception.

4. Ils prient en même temps cette *Mère de Miséricorde*, pour tous les besoins de la Ste. Eglise Catholique, et la conversion des pauvres pécheurs suivant l'intention du Souverain Pontife.

5. Lorsqu'ils sont empêchés de dire cette Messe, au jour marqué, ils peuvent ou la faire dire par un autre prêtre, ou la célébrer un autre jour.

6. Les religieux et religieuses s'agrègent à cette pieuse Association, en s'engageant à faire la sainte communion à cette même intention. Ils peuvent à cette fin se choisir un jour, dans le mois, pour y communier.

7. Les fidèles peuvent aussi appartenir à l'Association. A cette fin trente et une personnes s'associent pour communier successivement chacun des jours du mois, selon les intentions marquées plus haut. Si quelques-uns des associés viennent à manquer, on les remplace par d'autres, de mois en mois et d'année en année.

8. En vertu d'un Rescrit particulier de Sa Sainteté Pie IX, du 23 octobre, 1853, chaque Prêtre,



appartenant à cette *Pieuse Association*, peut gagner une indulgence plénière par mois, et privilégier personnellement un autel, un jour par semaine, à son choix.—Les personnes Religieuses, ainsi que les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui sont de cette Association, peuvent gagner 300 jours d'indulgence, à chaque communion qu'ils font à cette intention, pourvu qu'ils observent de se confesser au moins tous les huit jours, et qu'ils prient dévotement à l'intention du Souverain Pontife. De plus tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, ainsi que les Associés, qui s'étant confessés et ayant communie visiteront une église désignée pour cela par l'Evêque, et y prieront à l'intention du Souverain Pontife, aux fêtes de l'Immaculée Conception, de la Nativité, de l'Annonciation et de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, ou en l'un des jours des Octaves des susdites fêtes, peuvent gagner une indulgence plénière. Toutes ces indulgences sont applicables aux défunts, et on peut les gagner dans toutes les Eglises et chapelles du Diocèse de Québec, parce que l'Association se trouve érigée dans toutes les Paroisses.



**SAINTES OFFRANDES DU TRÈS PRÉCIEUX SANG  
DE N. S. J. C.,**

*En action de grâces pour les dons et les faveurs dont a  
été enrichie la Très-Sainte Vierge Marie Mère de Dieu,  
particulièrement dans sa Conception Immaculée.*

---

PERE éternel et très clément, je vous offre le très précieux Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ en union et au nom de la bienheureuse et immaculée Vierge Marie et de tous les Saints dans les Cieux, de tous les élus sur la terre, pour rendre grâces de tous les biens et de tous les dons dont vous avez enrichi votre Fille très obéissante, particulièrement dans son Immaculée Conception. Je vous offre aussi ce Sang très-précieux pour la conversion des pécheurs, pour l'exaltation et la propagation de la Sainte Eglise, pour la conservation du Souverain Pontife de Rome et suivant son intention.

*Gloire soit au Père, etc.*

VERBE éternel et incarné, je vous offre votre très-précieux Sang en union et au nom de la Bienheureuse et Immaculée Vierge Marie, et de tous les Saints dans les cieux, de tous les élus sur la terre, en action de grâces pour tous les biens et tous les dons dont vous avez comblé votre Mère très-dévouée, surtout dans sa Conception Immaculée. Je vous offre aussi votre très-précieux Sang pour la conversion de tous les pécheurs, pour l'exaltation et la propagation de la Sainte

Eglise, pour la conservation et la prospérité du Souverain Pontife de Rome et suivant son intention.

*Gloire soit au Père, etc.*

ESPRIT SAINT Dieu éternel, je vous offre le très-précieux Sang de Jésus-Christ en union et au nom de la Bienheureuse et Immaculée Vierge Marie, et de tous les Saints dans les cieux, de tous les élus sur la terre, en action de grâces pour tous les biens et les dons dont vous avez enrichi votre très-fidèle épouse, surtout dans sa Conception Immaculée. Je vous offre aussi ce Sang très-précieux pour la conversion de tous les pécheurs, pour l'exaltation et la propagation de la sainte Eglise, pour la conservation et la prospérité du Souverain Pontife de Rome, et suivant son intention.

*Gloire soit au Père, etc.*

#### ORAISON

*à la Bienheureuse Vierge Marie.*

Mère de Dieu, ô Immaculée, ô très-Sainte Vierge Marie ! par votre amour envers Dieu, et par reconnaissance pour ses grâces et ses faveurs si grandes, dont vous avez été enrichie, particulièrement pour cette grâce toute singulière de votre Immaculée Conception, et par les mérites infinis de Jésus-Christ votre divin fils et notre Seigneur, nous vous demandons et nous vous conjurons avec supplications de nous accorder envers vous une dévotion parfaite et constante, et de faire en sorte que nous ayions une confiance entière d'ob-

tenir par votre très-puissante protection toutes les grâces dont nous avons un si grand besoin. Ainsi ayant déjà pour certain que nous obtiendrons ces grâces de votre immense bonté, nous vous vénérons avec un cœur plein de reconnaissance et de joie, en répétant la salutation que l'Archange Gabriel vous adressa.

*Je vous salue, Marie, etc.*

*Ces offrandes peuvent être répétées de cœur plusieurs fois dans la journée, sans qu'il soit toujours nécessaire de les proférer de vive voix.*

*Sa Sainteté, N. S. P. le Pape Pie IX, heureusement régnant, par un décret écrit de sa propre main, en date 18 juin 1854, a bien voulu accorder des Indulgences de 300 jours à tout fidèle, chaque fois qu'il récitera les offrandes ci-dessus ; et une indulgence plénière à celui qui, les ayant dites régulièrement pendant un mois, aura préalablement fait sa confession et sa communion ; les saintes indulgences peuvent aussi être appliquées aux âmes des fidèles défunts.*

---

#### PRIÈRE.

Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous ; que votre grâce soit avec moi ; vous êtes bénie entre les femmes et bénie soit sainte Anne votre mère, dont vous êtes née sans tache et sans péché, Vierge Marie, et de vous est né Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui vit et règne dans les siècles des siècles, Ainsi soit-il. (1).

---

(1) 100 jours d'indulgence—Rescrit du 10 janvier 1815. indulgence plénière le 26 juillet à ceux qui aurent récité cette prière au moins 10 fois par mois.

*Acte de consécration à la sainte Vierge.*

Sainte Marie, Mère de Dieu et Vierge conçue sans la tache du péché originel, moi, N., je vous choisis aujourd'hui pour ma Reine, mon Avocate, ma Patronne et ma Mère ; je prends devant vous l'inviolable résolution de ne jamais abandonner votre service, et de ne jamais rien dire ou rien faire qui puisse porter atteinte à l'honneur qui vous est dû ; de ne jamais souffrir qu'aucun de ceux qui me sont soumis parle ou agisse contre les intérêts de votre gloire. Je vous supplie donc de me recevoir pour toujours au nombre de vos serviteurs, de m'accorder votre assistance dans toutes les actions de ma vie, et surtout de me secourir à l'heure de ma mort. Ainsi soit-il.

*Autre au Cœur de Marie conçue sans péché,  
pour obtenir son secours à l'heure de la mort.*

O Cœur de Marie conçue sans péché, le plus parfait de tous les cœurs après celui de Jésus, le plus digne de l'amour et de la vénération des Anges et des hommes ; c'est vous qui, dans le Mystère de l'Incarnation, avez fourni le sang dont le corps adorable de l'homme-Dieu a été formé ; vous êtes le lit sacré sur lequel cet aimable Sauveur a pris souvent un doux sommeil, pendant son enfance ; vous êtes l'image la plus ressemblante de ce divin modèle de toutes les vertus, la voie par laquelle nous allons à Jésus, et le canal mystérieux par lequel ses grâces s'écoulent et parviennent jusqu'à nous. O Cœur plein de bonté ! embrasez nos cœurs des bienheureuses

flammes dont vous êtes consumé. Soyez notre soutien dans nos tentations, notre secours dans nos périls, notre consolation dans nos peines, mais surtout notre force dans nos derniers combats, à l'heure de la mort ; soyez toute notre confiance dans ce moment décisif, où les puissances de l'enfer feront tous les efforts pour nous ravir à l'empire de Jésus et au vôtre, et nous rendre éternellement malheureux. Alors, ô très-pieuse et très-charitable Marie, vous dont le nom ne fut jamais vainement invoqué, faites-nous ressentir toute la tendresse de votre Cœur maternel, et les effets de votre crédit tout-puissant sur le Cœur de Jésus, jusqu'à ce que vous nous voyiez à vos pieds dans l'heureux séjour de la gloire. Ainsi soit-il.

*Oraison très-dévote à la glorieuse Vierge Marie, prise des plus beaux titres qui sont en ses litanies.*

Sainte Marie, Dame de l'univers et la souveraine princesse du ciel et de la terre, permettez-moi de me prosterner à vos pieds, et de vous faire une très-humble prière. Vous êtes *la mère de la divine grâce*, obtenez-moi de votre fils la grâce de le servir fidèlement, et de vous aimer cordialement. Vous êtes *la Vierge fidèle*, faites, par vos prières, que je sois fidèle à suivre les inspirations du Saint-Esprit, et les exemples de vos vertus très-éminentes. Vous êtes *la mère aimable*, intercédez pour moi, afin que l'amour de Dieu règne souverainement en mon cœur, et qu'après lui je vous aime par-dessus toutes choses.

Vous êtes *l'étoile du matin*, dissipez par vos saintes lumières les obscurités de mon âme, et chassez les ténèbres de mes péchés ; vous êtes *la Vierge puissante*, employez votre crédit auprès de Dieu, afin qu'il me rende assez puissant pour résister aux tentations du diable, du monde et de la chair ; vous êtes *l'arche d'alliance*, réconciliez-moi avec votre fils que j'ai si souvent offensé, et ne permettez pas que je rompe jamais l'alliance qu'il a contractée avec mon âme. Vous êtes *la consolatrice des affligés*, consolez tous ceux qui sont dans quelque peine, et avez une particulière compassion des âmes qui sont en purgatoire. Vous êtes *la Reine des Vierges*, fortifiez la volonté de ceux et celles qui veulent imiter votre virginité pour vous plaire, et être aux bonnes grâces de votre fils. Vous êtes *la porte du ciel*, priez pour moi, afin qu'au dernier moment de ma vie, le ciel me soit ouvert pour vous y voir et aimer durant l'éternité. Vous êtes *le refuge des pécheurs*, assistez-moi dans mes nécessités, et ne me refusez pas la liberté d'avoir recours à vous, quand je serai en danger de péché. Vous êtes *la Mère admirable*, obtenez-moi de Jésus-Christ, votre cher fils, que non-seulement j'admire ses perfections divines, mais encore que je les imite le reste de ma vie. Vous êtes *le Miroir de justice*, servez à mon âme de miroir pour voir les vertus qu'elle doit avoir pour vous être semblable. Enfin vous êtes *mère de Jésus-Christ*, présentez-moi à lui, afin qu'il me reçoive en sacrifice, et que regardant mon âme soumise à ses volontés, il lui donne sa grâce en cette vie, et sa vie durant l'éternité.



PRIERE A LA SAINTE VIERGE.

O ma maîtresse ! O ma Mère ! Je m'offre à vous tout entier. Pour vous donner une preuve de ma dévotion, je vous consacre aujourd'hui mes yeux, mes oreilles, ma bouche, mon cœur, ma personne tout entière. Puisque je suis à vous, O bonne mère, conservez-moi, défendez-moi comme votre propriété et votre possession (†).

ASPIRATIONS DANS LES TENTATIONS.

O ma Maîtresse ! ma Mère ! Souvenez-vous que je suis à vous, conservez-moi, défendez-moi comme votre propriété et votre possession (†).

ANTIENNE,

*depuis la Sainte Trinité jusqu'à l'Avent (\*)*.

Nous vous saluons, ô Reine, mère de miséricorde, notre vie, notre douceur et notre espé-

(†) Par un décret du 5 avril 1851, Notre Saint-Père le Pape accorde pour tous les fidèles, les indulgences suivantes applicables aux défunts :

1o. Une indulgence de *cent jours* à tout fidèle, qui, le matin et le soir, après la salutation angélique, récitera avec ferveur et de cœur au moins contrit, la prière, *O ma Maîtresse ! O ma Mère ! Je m'offre à vous, etc.* Cette indulgence peut se gagner une fois chaque jour.

2o. Une indulgence *plénière*, aux conditions ordinaires, une fois par mois, à celui qui aura récité la même prière de la manière qu'il est dit ci-dessus, deux fois tous les jours du mois.

3o. Une indulgence de *quarante jours*, chaque fois que, dans un moment de tentation, on récitera dévotement et avec contrition de cœur l'aspiration : *O ma Maîtresse ! O ma Mère ! Souvenez-vous, etc.*

(\*) 100 jours d'indulgence pour chaque jour de la semaine, et 7 ans et 7 quarantaines à tous ceux qui récite-

rance, nous vous saluons. Nous élevons nos voix vers vous comme des exilés et de malheureux enfants d'Eve. Nous poussons vers vous nos soupirs et nos gémissements dans cette vallée de larmes : soyez donc notre Avocate, et jetez sur nous des regards de miséricorde ; et après l'exil de cette vie, montrez-nous Jésus, ce fruit sacré de votre sein, ô Vierge Marie, remplie de clémence, de bonté et de douceur.

V. Priez pour nous, Sainte Mère de Dieu.

R. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

*Sub tuum præsidium. (\*)*

Sainte Mère de Dieu, nous recourons à votre protection, ne dédaignez pas nos prières dans nos besoins, mais, ô glorieuse et sainte Vierge, délivrez-nous constamment de tous les dangers.

---

(\*) Voir la note au bas de la page précédente.

ront dans un esprit de piété le matin le *Salve Regina* et le soir le *Sub Tuum*, avec les versets suivants, après chacune des Antiennes :

v. Permettez, sainte Vierge, que je vous loue.

r. Donnez-moi la force contre vos ennemis.

v. Béni soit Dieu dans ses saints.

r. Ainsi soit-il.

Pour ceux qui diront ces prières chaque jour pendant un mois, indulgences plénières deux dimanches de ce mois en se confessant, communiant, etc.

Pour ceux qui seraient dans l'habitude de réciter ces prières, indulgence plénière à toutes les fêtes de la Ste. Vierge, et à la fête de tous les Saints, ainsi qu'à l'heure de la mort.

Jours  
du  
mois.

NOMS DES ASSOCIÉS.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

Jours du mois.	NOMS DES ASSOCIÉS.
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	

Chaque Associé marquera le jour du mois qu'il aura  
choisi pour son jour de Messe ou de Communion.

On pourra se procurer ce livret, en s'adressant  
soit au bedeau de l'église de N. D. des Victoires  
soit chez MM. J. et C. CRÉMAZIE, libraires  
Québec.

